

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : _____ Dossier complet le : _____ N° d'enregistrement : _____

1. Intitulé du projet

Opération immobilière à Villiers-sur-Marne (94), 332 logements

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux constructions et opérations d'aménagement.	39 - a) Travaux et construction qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du Code de l'Urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. 420-1 du Code de l'Urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site est actuellement occupé par un gymnase, deux immeubles de logements sociaux et d'un supermarché (Super U).
Le projet prévoit la démolition totale des bâtiments existants.

L'opération vise à la réalisation de :

- 6 bâtiments de logements en accession ;
- 2 bâtiments de logements sociaux ;
- 1 salle associative ;
- 1 petite brasserie ;
- 1 salle omnisport avec salle de danse (capacité d'accueil de 415 personnes en cumulé) ;
- parkings en souterrain (386 places).
- parking extérieur (30 places)

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de redonner un aspect plus moderne et qualitatif au quartier.

- Créer un quartier plus moderne et plus végétalisé (1900 m² de surface d'espaces vert);
- Renouveler l'offre du logement social avec des logements plus modernes, adaptés aux besoins et aux normes en vigueur
- Augmenter le parc de logements actuel avec la création de 6 bâtiments pour le logement en accession
- Créer des écrans de verdure entre les futurs bâtiments pour participer à la qualité du cadre de vie des habitants
- Proposer un degré d'équipements plus qualitatif aux habitants (salle omnisport neuve et nouvelle salle associative)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux débuteront en 2023 et dureront environ 5 ans. Ils nécessiteront la démolition des éléments bâtis présents sur le site. Les déblais pollués (hydrocarbures isolés au niveau du Super U) seront orientés en centres de traitement adaptés.

Les travaux seront réalisés en trois phases :

- Phase 1 : Démolition du Super U / réalisation d'un nouveau programme de logements en accession, de logements sociaux, d'une salle associative et d'une petite brasserie ;
- Phase 2 : Démolition des immeubles de logements existants et réalisation d'une salle omnisport et d'un programme de logements en accession ;
- Phase 3 : Démolition du gymnase existant et réalisation d'un programme de logements en accession et en accession sociale.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Activité commerciale avec une petite brasserie

Salle omnisport accessible aux associations sportives et/ou écoles

Les habitants des logements sociaux actuels seront relogés dans les nouveaux bâtiments à usage de logement.

Les autres logements en accession permettront d'augmenter l'offre en logements sur la ville et d'en améliorer la qualité.

Enfin, les nouveaux espaces de verdure amélioreront considérablement la qualité paysagère du site et s'intégreront dans les quelques poches de verdure présentes autour de la zone (amélioration de la trame verte intra-urbaine).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire, non déposé à ce jour.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- 6 bâtiments de logements en accession	- 260 logements (13958 m ² de SDP)
- 2 bâtiments de logements sociaux	- 72 logements (4184 m ² de SDP)
- 1 petite brasserie	- 275 m ²
- 1 salle omnisport souterraine (415 personnes)	- 2 322 m ² de SDP
- Espace de stationnement (aérien 30 et souterrain 386)	- 416 places
- Superficie globale du projet	- 20231 m ² (SDP)
-Hauteur des bâtiments	- R+3+attique
- Superficie totale du site de l'opération immobilière	- 11 073m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

51 Avenue André Rouy - Villiers-sur-Marne (94)

Parcelles cadastrales n° 200, 201, 202, 203.

Section cadastrale AN

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8° 4 9' 2 4 "N Lat. 0 2° 3 3' 0 4 "E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Villiers-sur-Marne (94350)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Empty text box for project description and authorization date.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référez notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de coup par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté au cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Villiers-sur-Marne est concernée par l'arrêté préfectoral 2013/2362 du 26 juillet 2013 portant approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures routières de l'État et des infrastructures ferroviaires de la RATP dans le département du Val-de-Marne. Le projet ne se situe pas dans un secteur indiqué dans le PPBE. Voir annexe 7.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRN Mouvement de Terrain : La commune est couverte par un PPRMT approuvé le 21 novembre 2018 lié au retrait et gonflement des argiles. - PPRN Inondation : Un PPRN inondations et coulées de boues par ruissellement en secteur urbain a été prescrit le 9 juillet 2001. PPRN Mouvement de Terrain : Approuvé le 21 novembre 2018. PPRN Inondation : Prescrit par arrêté préfectoral le 9 juillet 2001 (Pas d'informations supplémentaires disponible à ce jour)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon la base de données BASOL, le secteur de projet n'est pas situé dans un site pollué. Une étude géotechnique a cependant montré la présence de pollution dans les sols. (voir annexe 9)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Natura 2000 directive oiseaux FR1112013 - "Sites de Seine-Saint-Denis" situé a 4,5 km du site de projet. Voir annexe 6
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutes les mesures seront prises pour ne pas impacter la masse d'eau souterraine au droit du site, voir annexes 8 et 9.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais, en fonction de leur nature et de leur composition, seront envoyés vers une installation de stockage de déchets inertes ou, lorsque leur composition ne le permet pas, orientés en biocentre ou dans une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND). En traitant les sols pollués, le projet aura donc un impact positif sur l'état environnemental du site. Voir annexe 9 Les déchets issus de la démolition du bâti existant seront traités en privilégiant la réutilisation et le recyclage, après repérage des matériaux pouvant contenir de l'amiante.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'apport de matériaux de construction issus des ressources naturelles du sous-sol (hors site).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nature du site et sa situation géographique intra-urbaine n'étant pas à proximité d'une continuité écologique ou d'espaces naturels à enjeux, son impact sera nul. Les travaux de réalisation (phase travaux) pourront occasionner quelques nuisances pour la faune locale commune. Cependant, au regard du contexte très urbanisé de la zone et du faible enjeu écologique, les impacts seront limités.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Par rapport à la ZPS "Sites de Seine-Saint-Denis", aucun habitat favorable aux oiseaux n'est présent sur le site. Des ensembles bâtis importants et des grands axes de communication (autoroute A4) séparent le site Natura 2000 de la zone de projet. Par conséquent, les espèces déterminantes du site Natura 2000 ne pourront pas se déplacer jusqu'à la zone du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas sur une zone à sensibilité particulière.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Aléa retrait gonflement des argiles "Fort" - Zone potentiellement sujette aux débordements de nappes.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la phase travaux, ainsi qu'en phase d'exploitation (engins de chantiers et à terme, nouveaux habitants), le projet engendrera un trafic supplémentaire limité.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune activité susceptible d'engendrer des nuisances olfactives n'est prévue sur le projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase exploitation, la zone étant en milieu très urbanisé, elle est d'ores et déjà éclairée la nuit. Les quelques éclairages nocturnes prévus par le projet (éclairage usuel d'un quartier) n'engendreront donc pas d'impacts supplémentaires.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune activité susceptible d'engendrer des rejets dans l'air n'est prévue sur le projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées</p> <p>Les eaux usées générées par les nouvelles opérations de logements, le commerce et les équipements seront collectées par le réseau d'assainissement communal existant, déjà dimensionné pour absorber les rejets.</p> <p>Les eaux pluviales seront collectées par le réseau communal déjà présent et correctement dimensionné.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation : les futurs habitants du quartier vont générer des déchets ménagers et déchets assimilés, qui seront pris en charge par l'EPT Paris Est Marne et Bois.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les nouveaux ouvrages bâtis s'intégreront dans la trame bâtie déjà existante et respecteront le règlement du PLU en termes d'aspect extérieur, de gabarit et de densité.</p> <p>Le projet permettra d'améliorer le paysage du quartier en lui donner un caractère végétal plus affirmé.</p> <p>Aucun site archéologique n'est recensé à proximité du secteur de projet.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet concerne des parcelles déjà bâties où le tissu urbain est assez dense ; le milieu est déjà sous influence humaine. L'enjeu écologique est donc faible. Aucune consommation d'espace naturel ne sera réalisée. Aucun site naturel (ZNIEFF, Natura 2000) ne sera impacté.

Les quelques arbres identifiés sur le site (peupliers) feront l'objet d'un abattage doux, en présence d'un écologue, entre septembre et octobre pour éviter d'impacter les potentiels chiroptères ou oiseaux qui pourraient être présents.

Le principal enjeu sera lié au risque de mouvement de terrain. Les préconisations inscrites dans l'étude géotechnique seront prises en compte lors des différentes phases de travaux.

Le second enjeu sera lié à la pollution du sol, les mesures inscrites dans le diagnostic réalisé seront suivies.

Les espaces végétalisés (surfaces perméables) permettront une meilleure infiltration des eaux pluviales.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments communiqués ci-avant le projet n'est pas à risque pour l'environnement que ce soit en phase d'exécution ou d'exploitation. Les enjeux environnementaux liés au risque inondation et à la pollution des sols ont bien été pris en compte et seront traités. (Annexe 7,8 et 9).

Il devrait donc être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : "Notice d'impact" Annexe 8 : "Étude géotechnique" Annexe 9 : "Études de pollution" Annexe 10 : "Mémoire de réponse"

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

PARIS

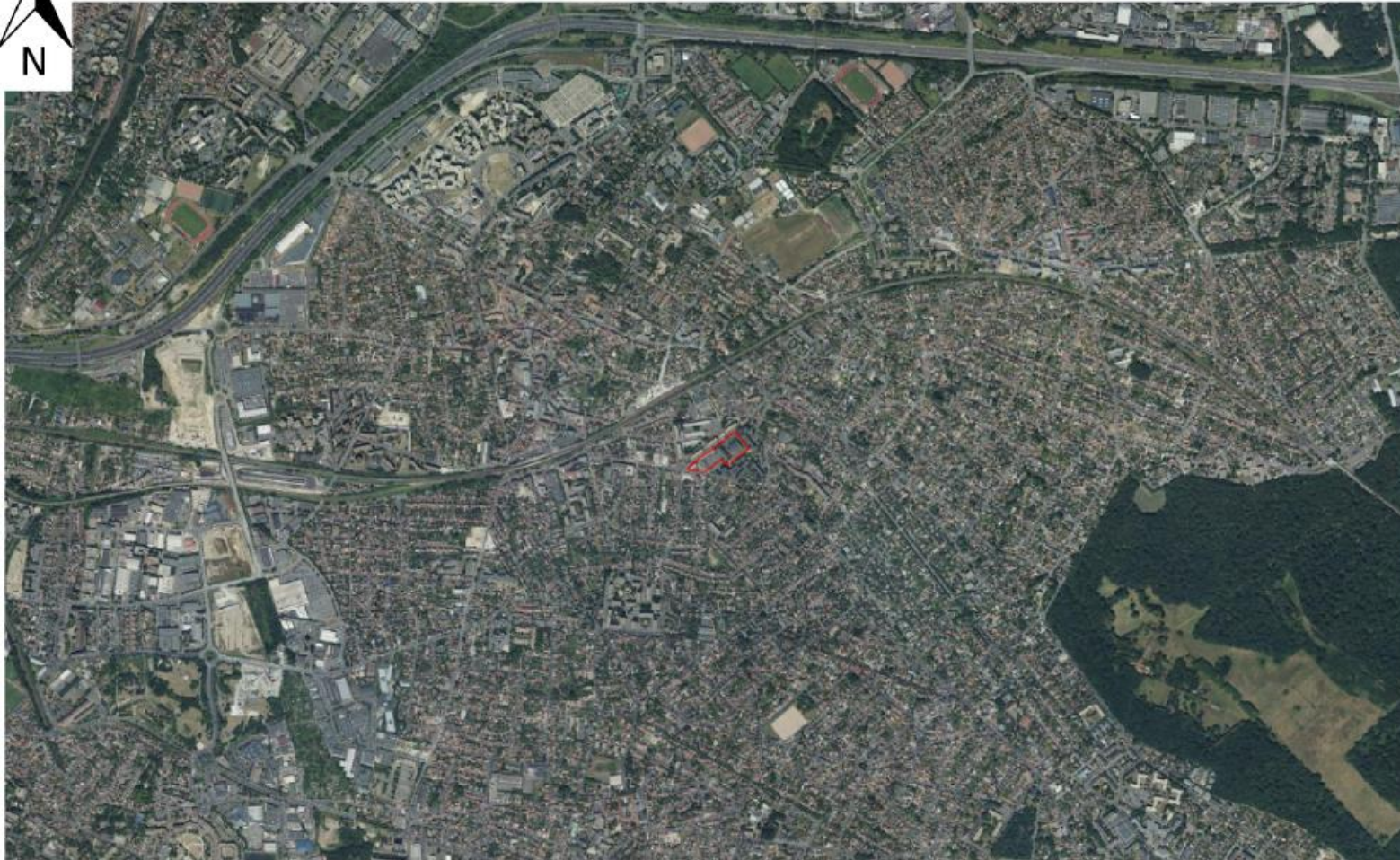
le.

30/04/2021


Signature


COFFIM
15 Avenue d'Eylau - 75016 PARIS
☎ 01 40 72 99 99
☎ 01 40 72 62 62
SAS COFFIM au capital de 3.168.000 €
353 575 053 RCS Paris

ANNEXE 2. PLAN DE SITUATION 1/25 000



Légende

 Zone du projet

Plan Situation 1/25 000

Dossier de demande d'examen au cas par cas à la réalisation d'une évaluation environnementale

Fond de carte : Geoportail
Producteur de la donnée (Verdi)

Echelle: 1 / 25 000

Date	Modifications
15/09/2020	Version 1



ANNEXE 3. PHOTOGRAPHIES



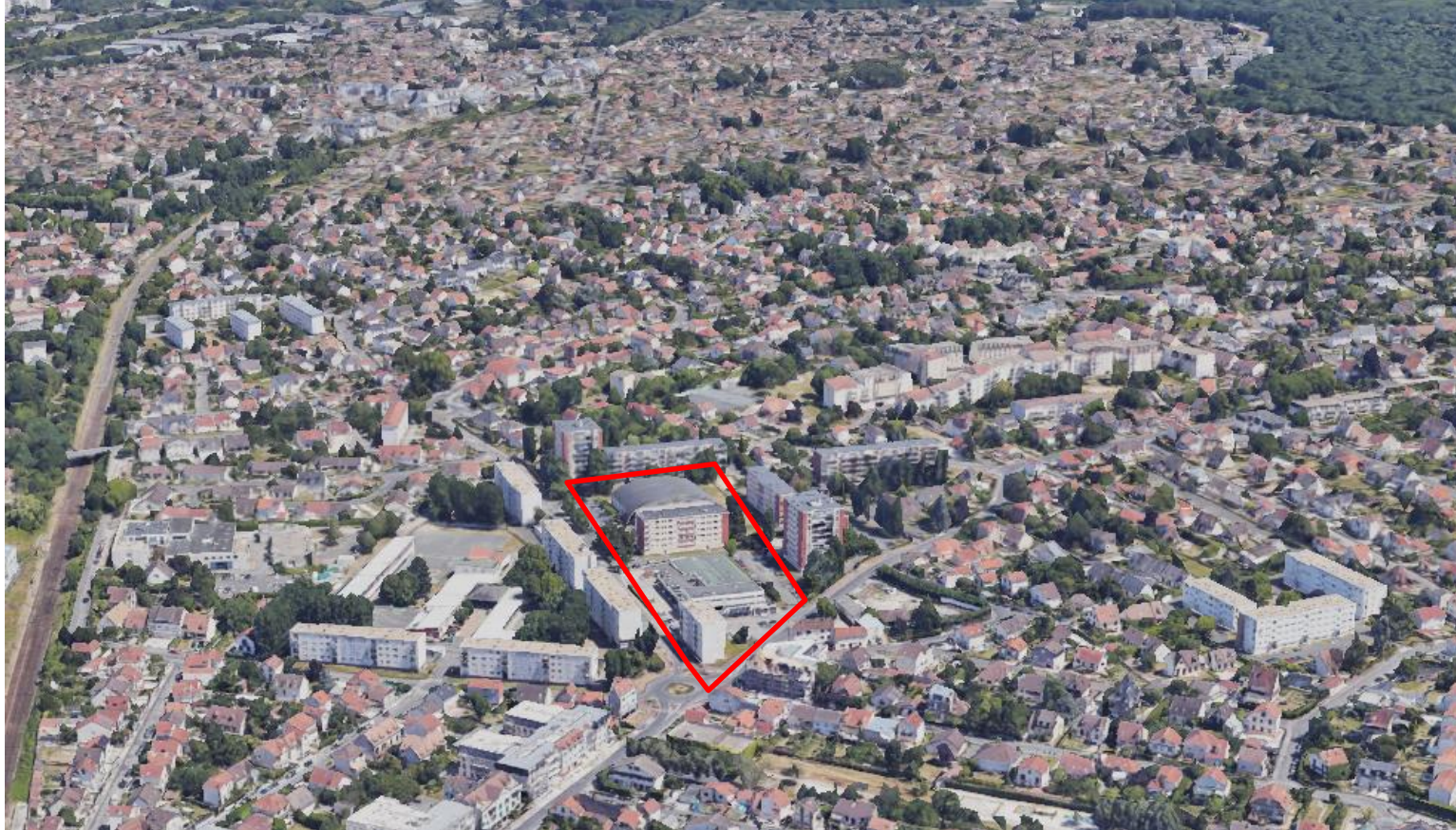
Figure 1 : Vue des abords du site depuis le Sud ; Source : GoogleEarth (Septembre 2020)



▲ Zone de prise de vue depuis le Sud

□ Zone du projet

Figure 2 : Localisation du point de prise de vue depuis le Sud ; Source : GoogleEarth (Septembre 2020)




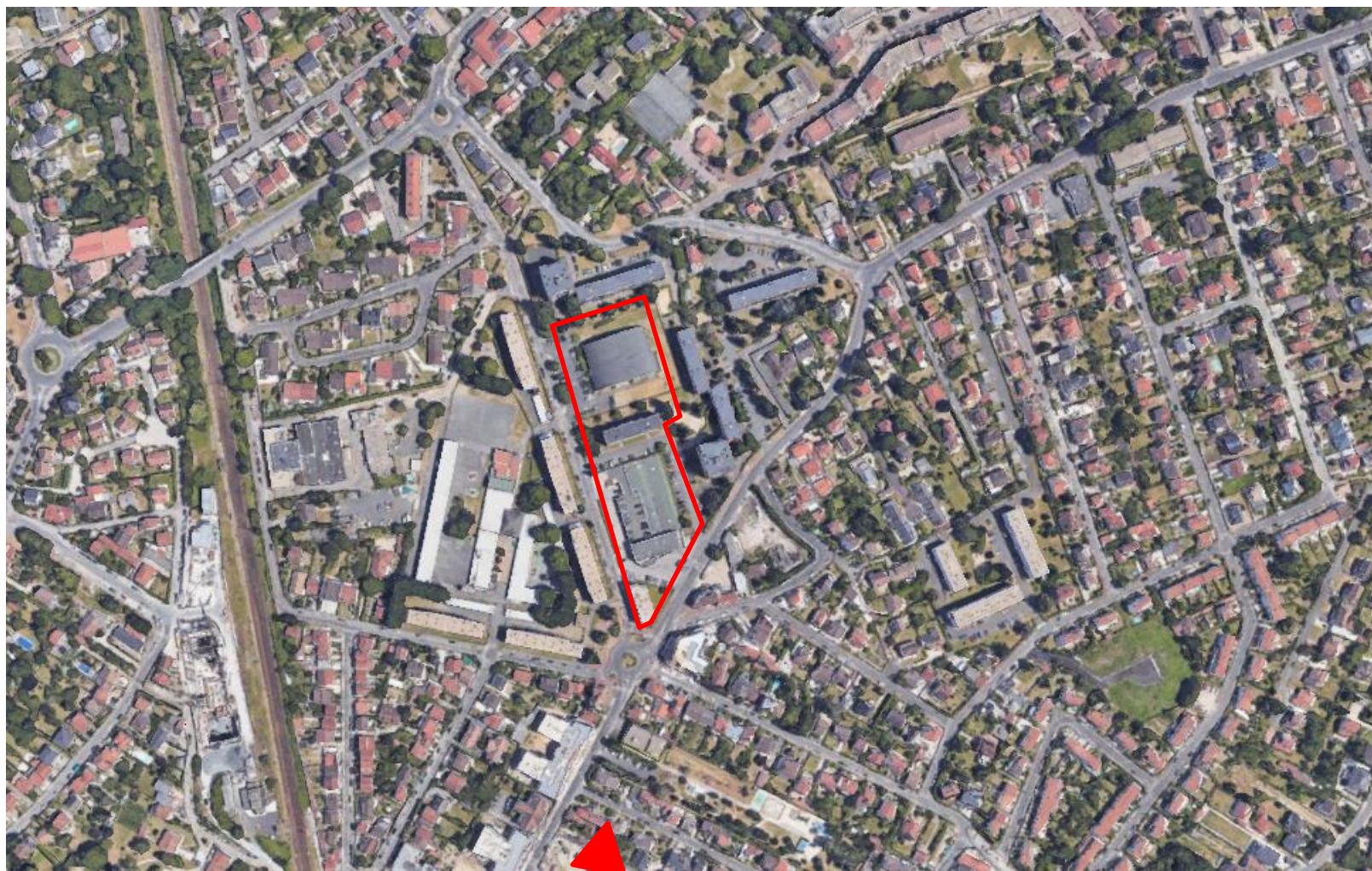
 Zone du projet

Figure 3 : Point du vue lointain de la zone de projet depuis le Sud ; Source : GoogleEarth (Septembre 2020)





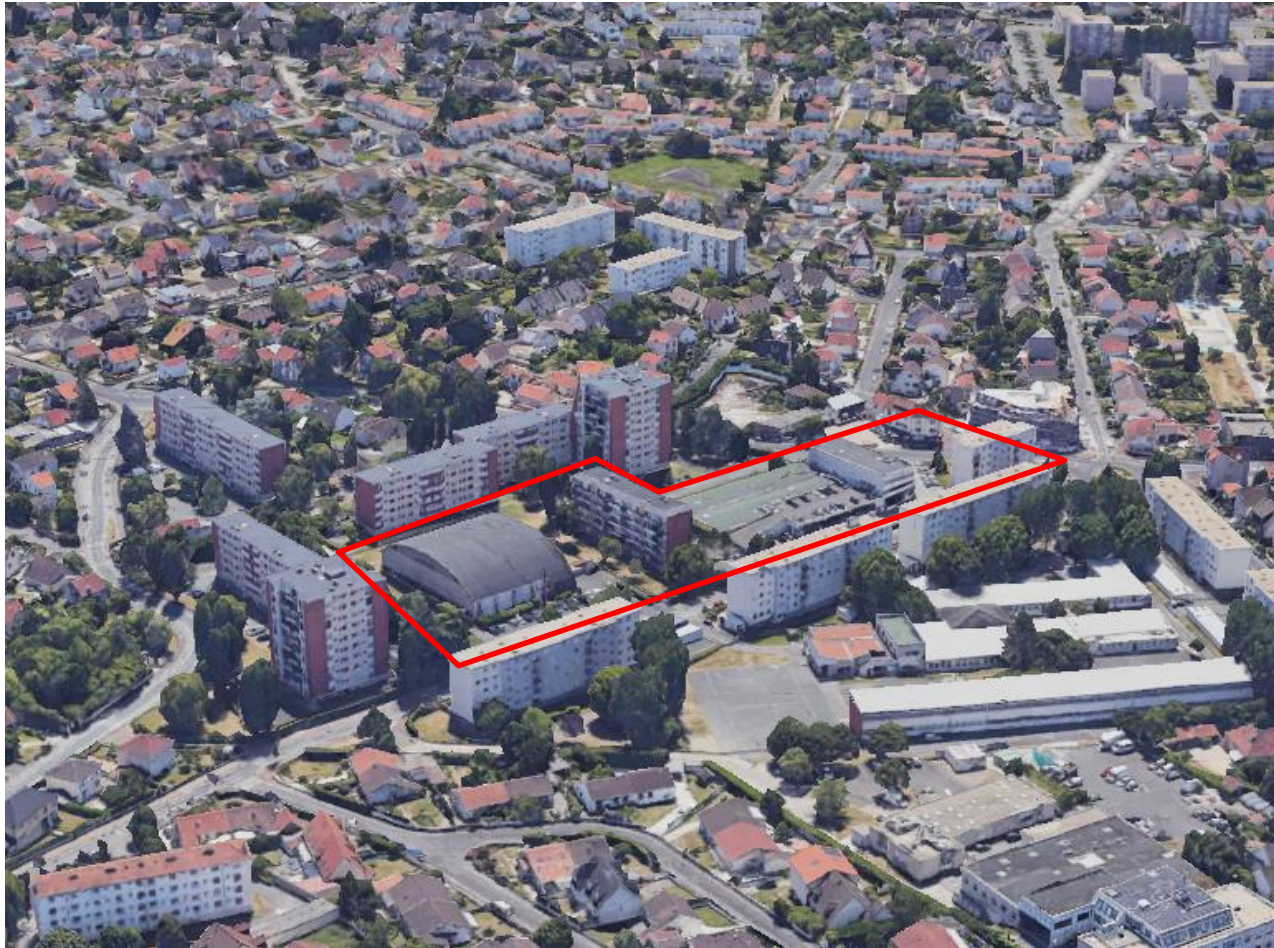
-  Zone du projet
-  Zone de prise de vue depuis le Sud

Figure 4 Localisation du point de prise de vue depuis le Sud, paysage lointain ; Source : GoogleEarth (Septembre 2020)




 Zone du projet

Figure 5 : Point de vue lointain de la zone de projet depuis le Nord ; Source : GoogleEarth (Septembre 2020)





-  Zone de prise de vue depuis le Sud
-  Zone du projet

Figure 6 : Localisation du point de prise de vue depuis le Nord, paysage lointain ; Source : GoogleEarth (Septembre 2020)



Figure 7 : Zone pelouse urbaine proche du gymnase ; Source : Verdi (10/09/2020)




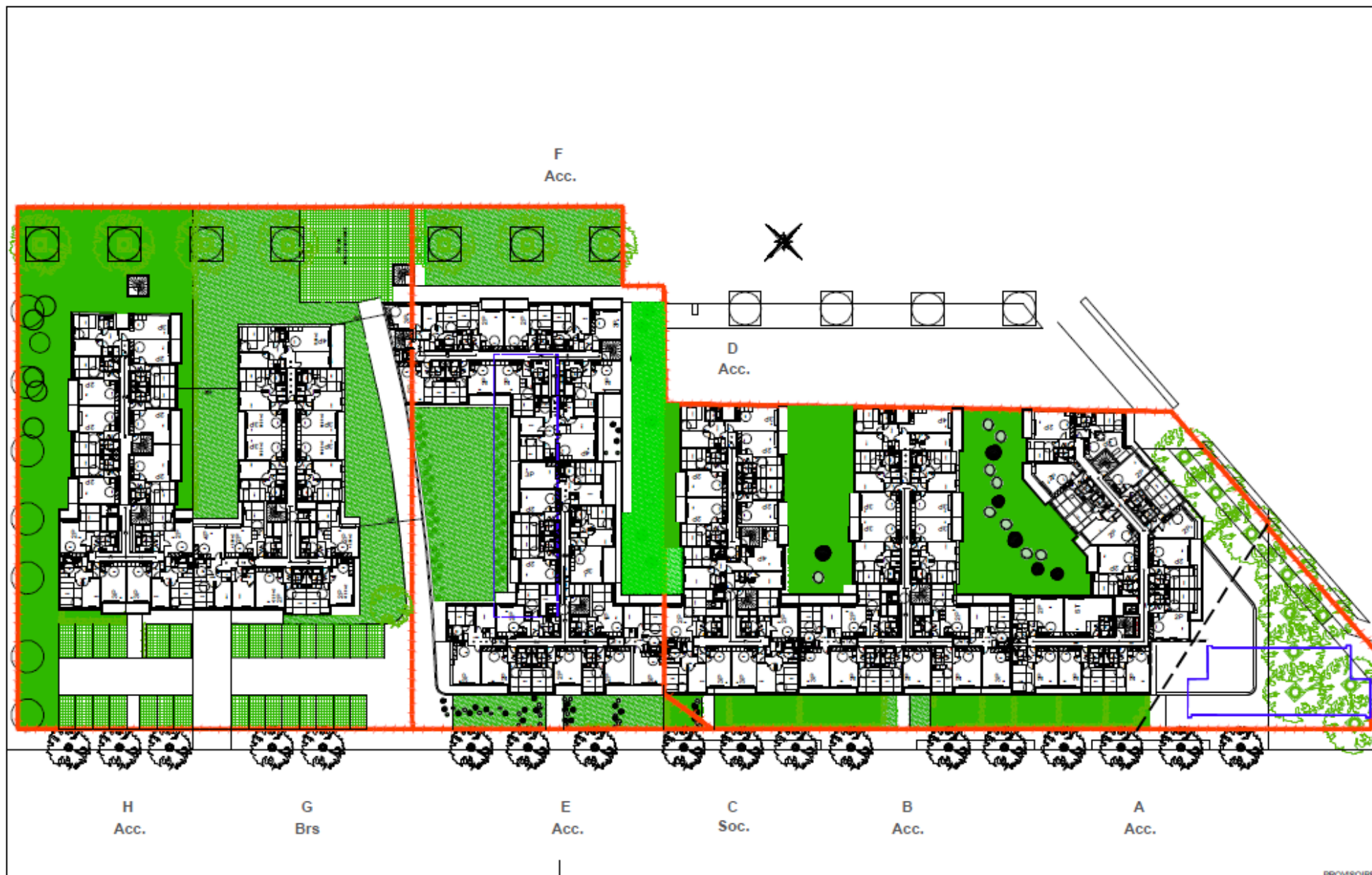
Figure 8 : Alignement d'arbres présent devant le gymnase ; Source : Verdi (10/09/2020)

ANNEXE 4. PLAN MASSE

Les plans masses ci-dessous permettent de visualiser le projet, les abréviations « ACC » représentent les bâtiments en accessions et « SOC » les bâtiments de logements sociaux.



MAITRE D'OUVRAGE	MAITRE D'OEUVRE	PROJET	PERMIS DE CONSTRUIRE	13/04/2021
COFFIM 15, avenue d'Eylau - 75116 PARIS tél : 01 40 72 99 99	 Agence Laurent Fournet architectes 28-30, rue du Pont Hardy - 77400 LAGNY-SUR-MARNE tél : 01 84 02 13 88 fax : 01 84 30 60 68	CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET D'UNE SALLE MULTISPORT avenue de l'Europe 94350 VILLIERS-SUR-MARNE	PLAN REZ-DE-CHAUSSEE	PC ECH: 1/600e Page:



MAITRE D'OUVRAGE  COFFIM 15, avenue d'Eylau - 75116 PARIS tél : 01 40 72 99 99		MAITRE D'OEUVRE  Agence Laurent Fournet architectes 28-30, rue du Pont Hardy - 77400 LAGNY-SUR-MARNE tél : 01 84 02 13 89 fax : 01 84 30 60 68		PROJET CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET D'UNE SALLE MULTISPORT avenue de l'Europe 94350 VILLIERS-SUR-MARNE		PERMIS DE CONSTRUIRE 08/03/2021 PC ECH: 1/600e Page:	
PLAN ETAGE COURANT							



<p>MAITRE D'OUVRAGE</p>	<p>MAITRE D'OEUVRE</p>	<p>PROJET</p>	<p>PERMIS DE CONSTRUIRE</p>	<p>13/04/2021</p>
<p>COFFIM 15, avenue d'Eylau - 75116 PARIS tél : 01 40 72 99 99</p>	<p>Agence Laurent Fournet architectes 26-30, rue du Pont Hardy - 77400 LAGNY-SUR-MARNE tél : 01 64 62 13 69 fax : 01 64 30 50 56</p>	<p>CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET D'UNE SALLE MULTISPORT avenue de l'Europe 94350 VILLIERS-SUR-MARNE</p>	<p>PLAN DE MASSE</p>	<p>PC ECH: 1/500e Page:</p>

ANNEXE 5. PLAN DES ABORDS DU PROJET

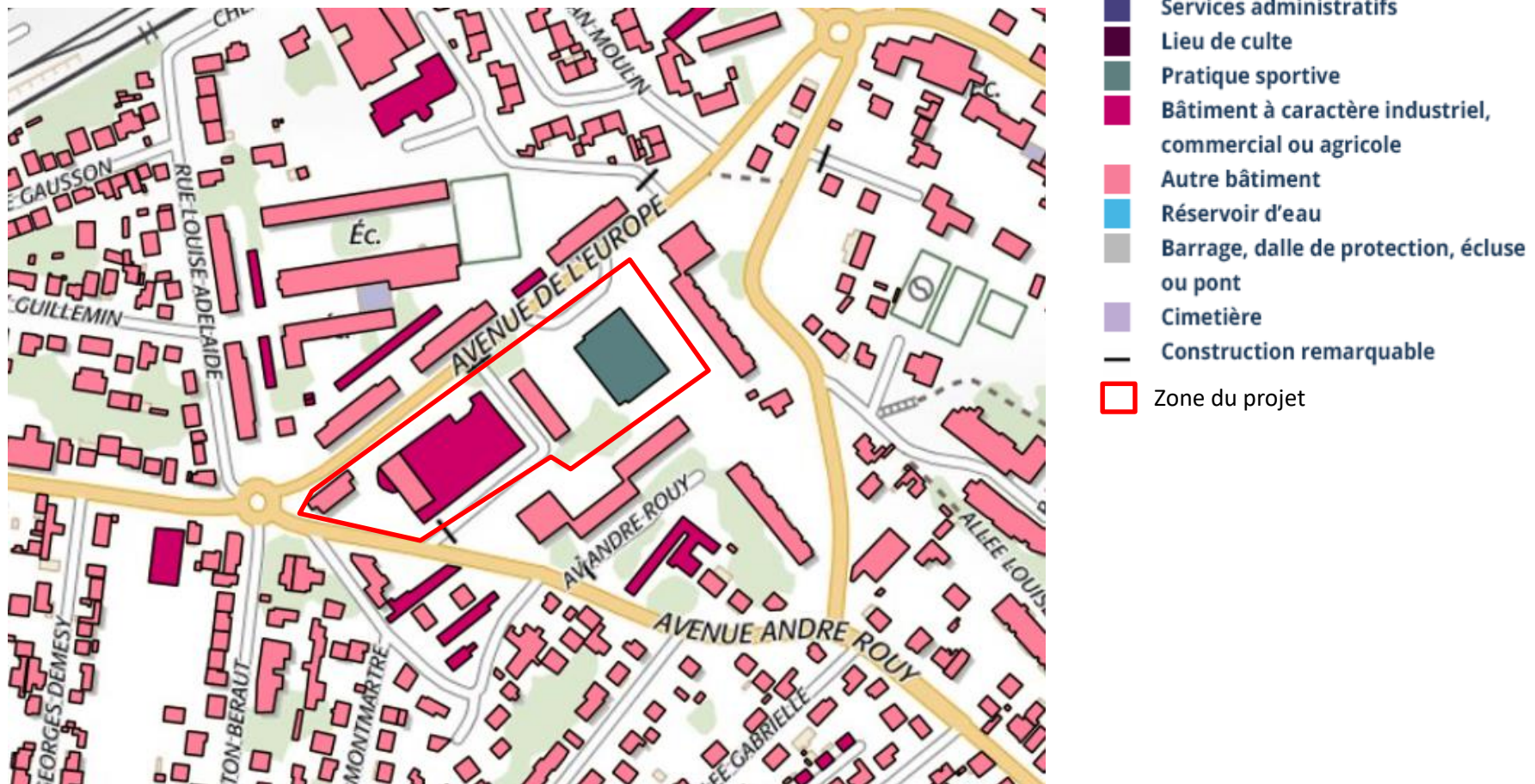
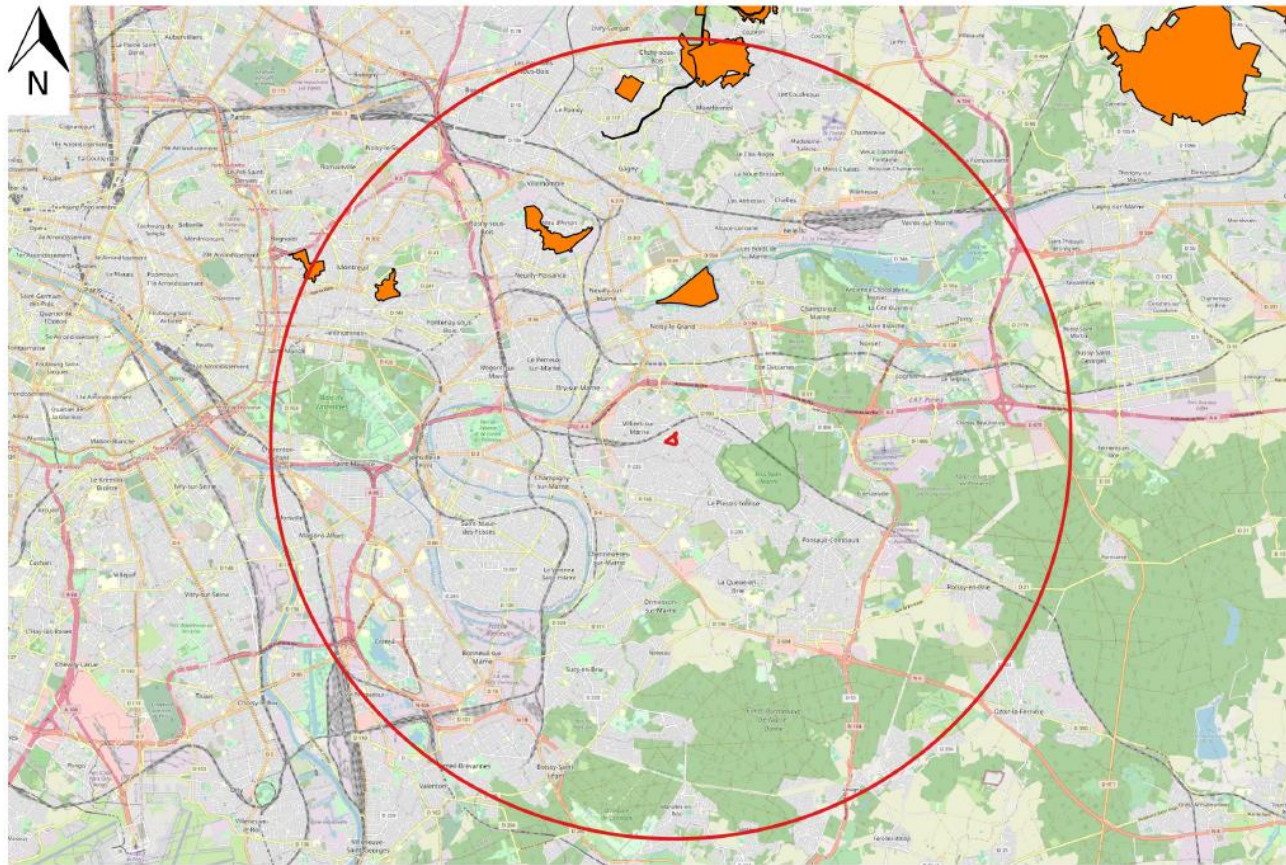



Figure 1 : Plan des abords du projet ; Source : Geoportail (Echelle 1/4000)

ANNEXE 6. LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000




Légende

Zonage réglementaire

 Natura 2000 - Directive Oiseaux

Autre

 Zone du Projet

 Aire d'étude éloignée (10km)

Le site Natura 2000 présent dans l'aire d'étude éloignée correspond au « Sites de Seine-Saint-Denis – FR1112013 »

Zonage Réglementaire

Dossier de demande d'examen au cas par cas à la réalisation d'une évaluation environnementale

Source : DRIEE (2017)
Fond de carte : OpenStreetMap
Producteur de la donnée (Verdi)

Echelle: 1 / 130 000

Date	Modifications
15/09/2020	Version 1

